



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230522-037-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 25/05/2023

Délibération n° 037/2023

**OBJET : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil municipal a été convoqué le 16/05/2023 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 22 mai 2023, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mmes Quynh NGO, Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Pascal LEROY, Mmes Martine MUSA, Philomène PINTO, Adjointes au Maire; MM. Thierry HORDESSEAUX, Paulo RAMOS, Claude DELOBEL, Yvon COADOU, Mme Caroline DELAIRE, M. Albert BLOSSI, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Laureen OLIVERES, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, Madame Annette VIRLY RICHARD, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

**Étaient absents et représentés :** M. Michel RIEGERT donne pouvoir à M. Robert ALLY, Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Samira EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal LEROY, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à Mme le Maire, Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à M. Albert BLOSSI, Mme Emmanuelle DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, M. Xavier DUGOIN donne pouvoir à Mme Carole PERSONNIER.

**Étaient absents :** MM Marco VARUTTI ayant donné sa démission le 17 mai 2023 et Tanguy RIBEROLLES le 22 mai 2023 après envoi de la convocation du Conseil le 16 mai 2023.

**Était absente excusée et non représentée :** Madame Evelyne CONTREMOULIN.

Madame Laureen OLIVERES, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le Code de l'Action Sociale, et notamment ses articles R.123-8 et R.123-9,

Vu la délibération n°038/2020 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant le nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la délibération n°053/2020 du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020 portant sur la désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la délibération n°048/2022 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2022 portant sur la modification des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant la démission de Madame Zohra TOUALBI et de Monsieur Arnaud NDONG ESSONO conseillers municipaux de la liste Morangis Pour Tous en tant que membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant la liste des candidats présentées lors de l'élection des membres du Conseil d'administration du CCAS et les résultats suite au vote lors du CM du 20 juillet 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité ( Pour : 28, Contre : 2), après un vote à scrutin secret.

DESIGNE Monsieur Xavier DUGOIN et Madame Carole PERSONNIER comme membres administrateurs issus du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 28 voix

Contre : 2 voix ( Madame Annette VIRLY RICHARD, Monsieur Martial GAUTHIER avec le pouvoir donné à Madame Annette VIRLY RICHARD).

**Pour extrait conforme,**

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.**

Madame le Maire  
Brigitte VERMILLET



*Brigitte Vermillet*

***Délibération certifiée exécutoire***

*Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.*